LE COURRIER
DES OPELOUSAS.

OPELOUSAS:

SAMEDI matin. : : : : : 15 MAI, 1886

M. Mark F. Bigney, éditeur du City Item, est mort vendredi à la Nouvelle-Orléans, âgé de 67 ans. Il était de descendance française et le nom originaire de sa famille était d'Aubigney.

Des émeutes sanglantes ont eu lieu à Chicago mardi et mercredi. La police ayant voulu interdire une réunion de socialistes, il en est résulté un conflit dans lequel plusieurs personnes ont été tuées et un grand nombre blessées.

Le Révérend Père François Raymond est parti lundi dernier pour France, par voie de la Nouvelle-Orléans et de New York. Mercredi prochain, le 16 courant, un des magnifiques steamships de la Ligne Transatlantique Française le recevra à son bord, et une semaine après il aura l'immense plaisir de mettre le pied sur le sol de son beau pays qu'il n'a pas visité depuis dix ans.

Nous souhaitons cordialement au Père Raymond un heureux voyage et, dans notre égoïsme, un prompt retour que nous pouvons espérer, nous dit on, pour le mois d'Octobre.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 8 mai:

La canne pousse d'une manière satisfaisante, mais on se plaint toujours de la lenteur et du retard de la souche.

—Le bayou, après avoir monté jusqu'à dix-neuf pieds au-dessus de la marque des basses eaux, est tombé de 5 pouces. Il faut encore le veiller.

Dans les cercles russes on est tout particulièrement impressionné du ton d'hostilité qui règne, en Allemagne, à l'égard de la France, et de la complaisance des feuilles autrichiennes à se faire l'écho de ces dispositions.

On croit, en général, que l'Europe est à la veille de graves événements. La loi autrichienne sur le "landsturm," et la hâte avec laquelle elle a été votée, font craindre de prochaines complications.

Il n'y a que les allemands pour avoir de ces attentions délicates:

Chaque fois qu'un couple distingué s'approche de l'autel d'une église de Berlin pour y recevoir la bénédiction nuptiale, on a soin de couvrir d'un voile discret un précepte de l'Evangile, assez inopportun: "Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font."

Un petit garçon de Hugh Marchison, demeurant dans le Grand Sault, Madawaska, est mort ces jours derniers dans de singulières circonstances.

Avant de mourir il se plaiguait de sensations étranges dans l'estomac et on le soignait pour le vers solitaire. On lui administra un émétique et le pauvre enfant renvoya un serpent de 20 pouces de longueur. L'enfant est mort quelques minutes après avoir vomi.

On affirme qu'aux Etats-Unis il y a sur la route 80,000 commis voyageurs coûtant chacun en moyenne $1,500 de dépenses par an. Total: $120,000,000 de dépenses par an; ajoutons à cela pour chacun $1,000 de salaire en moyenne par 12 mois, et l'on arrive au joli chiffre de $200,000,000 déboursés chaque année pour les voyageurs de commerce, aux Etats-Unis seulement.

Madame X...... est presque cinquantenaire et, malgré son âge, elle affecte une coquetterie des plus déplacées.

Elle possède deux filles, âgées de vingt-deux à vingt-cinq ans, qu'elle s'obstine à appeler des "bebés". Une amie, agacée par cette appellation, lui dit:

—Ma chère amie, je crois que vous avez tort de pas sevrer vos filles; ça doit les empêcher de se marier.

Assessement.—Nous ne saurions trop recommander à nos citoyens de se hâter d'aller visiter, en conscience, les livres de l'Assesseur et d'y noter pour les autres les nombreuses inégalités d'assessement que l'on y trouve. Nous nous empressons de dire que l'Assesseur lui-même désire vivement que les citoyens l'aident de tout leur pouvoir à établir, en toutes choses, une proportion équitable, car il est animé du meilleur esprit, mais impuissant à soutenir la lutte seul contre le bureau d'égalisation, qui nous sommes peiné de le dire, a fait des exceptions flagrantes. Pour notre part, nous pensons qu'un tableau uniforme (ce qui n'existe pas) serait chose indispensable et c'est pourquoi nous nous proposons d'agiter la question jusqu'à ce qu'une solution équitable soit obtenue. Jusqu'ici et trop souvent les petits ont payé pour les gros; il est temps que cela finisse et s'égalise. Chacun sa quote-part et *pas plus*, mais aussi *pas moins*, d'autant plus que, tout égalisé, la proportion de chacun sera plutôt diminuée qu'augmentée. Allez au bureau de l'Assesseur et prenez vos notes pour vous en servir en temps opportun.—Fermier Louisianais.

Eglise Catholique.—Ces jours derniers nous avons eu le plaisir de nous rencontrer fortuitement avec notre excellent viciare le Rév. Père Parmantier. Au cours d'une conversation charmante, il nous a donné quelques détails intéressants à propos de l'église monumentale qui, avant peu, sera construite à la Nlle-Ibérie et dont le plan est exposé. Comme on peut s'en assurer, elle sera de style gothique le plus pur, demi cruciforme et de proportions grandioses. Elle aura deux façades ou portails, en plus deux de dimensions moindres sur chaque côté. La tour ou beffroi aura une hauteur totale, y compris la flèche, de 175 pieds (sauf erreur); elle sera pourvue d'un carillon, le monument sera vaste, complet, parfait dans tous ses détails; tel enfin qu'il doit être pour suffire aux besoins du culte dans notre ville et satisfaire aussi au goût artistique et religieux, devenu plus prononcé chaque jour. Ce monument qui n'aura pas d'égal dans les campagnes Louisianaises, coûtera sans doute fort cher, mais notre clergé a foi dans le zèle des fidèles qui se combinant avec le sien, mènera sans doute à bonne fin l'entreprise qui tout en mettant notre ville hors de pair sous ce rapport, comme elle l'est à beaucoup d'autres points de vue, lui assurera dans un prochain avenir l'établissement d'une autre chose qui confirmera à tout jamais sa haute position de capitaine de l'ouest de la Louisiane, que du reste elle mérite à tant d'égards.—Fermier de la Nlle. Ibérie.

Le Message du Gouverneur.

Abeille, 11 mai.

Ainsi qu'il en est requis par la Constitution, le gouverneur a transmis hier son message biennal à la Chambre et au Sénat, sitôt après l'organisation de ceux-ci. Le gouverneur débute en déclarant que la Louisiane a mille et une raisons pour bénir la Providence. Les récoltes ont en général bel aspect; la santé publique est exceptionnellement satisfaisante; les levées sont en meilleur état que depuis bien des années; nous n'avons pas eu d'inondations; les écoles publiques ont progressé; l'agriculture est mieux encouragée; de grandes améliorations mécaniques y ont été apportées; les taxes sont moins lourdes, l'assessement plus équitable.

La perception des taxes, durant les quatre derniers mois, est encourageante; elle indique que le trésor a reçu 80 pour cent de celles-ci.

L'assessement s'est accru comme montant; l'uniformité a été mieux observée dans les évaluations. En 1880 l'assessement total de la propriété dans l'Etat était de $177,036,459; en 1885, il a été de $212,735,566; augmentation de plus de $36,000,000.

Le gouverneur se plaint néanmoins de ce que cette uniformité ne soit pas encore plus complète; il déclare que l'auditeur se plaint de très graves inégalités dans l'assessement, par exemple, de diverses propriétés de compagnies de chemins de fer en diverses paroisses.

Le gouverneur réitère la demande déjà faite par lui lors de la session spéciale en 1881, demande relative à l'établissement d'un Bureau d'Egalisation, autorisé et requis par la Constitution.

A son avis les taxes sur la propriété foncière, la propriété rurale ou urbaine, sont encore écrasantes. Elles paient trois quarts de plus qu'elles ne devraient verser au budget du gouvernement. L'inégalité de la taxe entre les propriétés mobilières et immobilières est injuste.

Les Bons de l'Etat de la Louisiane sont, dit le message, dans une voie ascendante constante, ainsi que cela aurait dû toujours être; la valeur s'en accroît, et si ce progrès n'est pas arrêté par la dette flottante, nos bons constitutionnels arriveront au pair; le crédit de l'Etat sera aussi solide que celui d'aucun autre Etat de l'Union.

M. McEnery affirme qu'après la désastreuse inondation de 1882, un péril imminent nécessita l'emploi des forçats *(convicts)*.

"Jamais, ajoute-t-il, on ne s'est montré enclin à employer ce travail de préférence au travail libre; mais quand l'intérêt de l'Etat l'a ainsi exigé, je n'ai pas hésité à me servir d'une aide que j'avais sous la main. C'est ainsi que j'ai utilisé ces bras sur certains points; et je dois dire que le fermier du pénitencier s'est toujours montré disposé à fournir cette aide à l'heure du danger.

"Je suis heureux de pouvoir dire, porte le message, que nos levées sont indubitablement plus solides, plus hautes, meilleures sous tous les rapports, qu'elles ne le furent jamais durant les dernières vingt-cinq années."

Le gouverneur recommande qu'on soumette à l'approbation du peuple un amendement constitutionnel autorisant toute localité à lever une taxe, à l'effet d'y maintenir les Ecoles Publiques.

Un système complet d'éducation publique, avec des cours industriels, une large distribution de livres d'éducation uniformes, si les revenus de l'Etat le permettent, sont des mesures dont nous avons grand besoin.

Ce serait aussi un bienfait pour l'Etat si l'on établissait un Collège industriel destiné aux femmes. A pareille institution on pourrait affecter le local de l'Ecole Normale, sise à Natchitoches.

Le gouverneur constate que les institutions publiques de la Louisiane sont dans une bonne situation et continuent de progresser.

—Au cours de ces quelques dernières années on a construit 1000 milles de voies ferrées; ces entreprises ont rencontré de la libéralité au sein du peuple et du corps législatif. Mais les compagnies de chemins de fer, comme les autres corporations, sacrifient souvent les droits des autres à leurs propres intérêts. Bien des abus sont commis dans le trafic du frêt et des passagers. Ces compagnies sont aux mains de capitalistes, résidant en dehors de la Louisiane, et ceux-ci méconnaissent trop souvent les intérêts de notre métropole.

C'est ainsi que du frêt venu de loin est livré à la Nouvelle-Orléans, ou près de ses limites, à plus bas prix que ce même frêt transporté seulement de cette ville à ces mêmes points. Et le même fait se produit dans d'autres localités de l'Etat. Sitôt que la voie ferrée n'a plus à craindre la concurrence du transport fluvial, les prix se font exorbitants; l'expéditeur de l'intérieur se voit forcé de compenser les pertes que cette concurrence a fait subir aux railroads.

Le gouverneur signale justement nombre d'autres abus dont la pratique nous a souvent paru injustifiable. Afin de sauvegarder les intérêts de la Louisiane, il est d'avis qu'ici, comme dans d'autres Etats de l'Union, on devrait créer un Bureau de commissaires de Chemins de fer qui arrêterait des exigences inacceptables; qui établirait un tarif raisonnable, uniforme, dont la mise en vigueur, equitable et sommaire, serait garantie par la législation.

Au cours des dernières années, et surtout pendant celle où nous voici, des différends sérieux se sont élevés entre les corporations de railroads et leurs employés. En ces temps où l'instruction se progage de mieux en mieux, il était naturel que des organisations d'ouvriers, destinées à protéger le travail, se formassent contre le pouvoir organisé du capital accumulé. Mais en tout cela ceux qui souffrent le plus, sont les voyageurs, les expéditeurs, les détaillants, la masse enfin. A vrai dire la communauté entière est victime de ces conflits.

S'il est vrai que le travailleur doive être protégé par les corporations, souvent impitoyables, il est également vrai que ce travailleur doit aussi apprendre à respecter les droits d'autrui, et ne priver qui que ce soit des moyens de vivre et de faire vivre sa famille. Tout individu est libre de travailler à son prix, pense le gouverneur.

Il appartient au législateur de faire disparaître ces maux; de prévenir toute tentative d'obstruer le travail et le commerce; d'empêcher la destruction des propriétés et la mise en péril de l'existence elle-même.

L'Article 15 de notre Constitution est ainsi conçu:

"Il sera du devoir de l'Assemblée Générale de passer telles lois jugées nécessaires et suffisantes pour régler les différends par voie d'arbitrage."

"Je recommande donc, continue le Gouverneur, que, conformément au dit article, il soit institué un Bureau d'Arbitrage, chargé de régler tous différends entre les corporations et leurs employés. Je suggère que chacune des parties au débat nomme l'un de ces arbitres, et que le Gouverneur soit autorisé à en désigner un troisième, avec charge de mettre en vigueur la décision des dits arbitres.

Que la législation punisse aussi comme un crime l'acte de celui qui voudrait empêcher un individu de travailler, et cela en raison du montant des gages, ou parce que cet individu n'appartiendrait point à telle ou telle organisation. Qu'il soit aussi traité en criminel, celui qui mettrait obstacle à la marche d'un train de chemin de fer.

Que la législation contraigne également les corporations à rendre justice à leurs employés; qu'elle empêche ces mesures despotiques qui entrainent les ouvriers à des actes de désespoir. Il importe que les statuts veillent avec zèle et sans relache à la protection des classes ouvrières, et que toute réduction de gages ne puisse avoir lieu qu'après qu'avis en aura été donné dans un délai raisonable.

Ce réglement par voie d'arbitrage semble recevoir la sanction de la très grande majorité. Les efforts doivent tendre à assurer ici aux ouvriers une paie audessus de celle que touchent ceux-ci à l'étranger; mais en pareille matière, selon le message, la parole est à la justice, à la raison; non pas à la force physique. L'Etat a pour devoir de faciliter aux travailleurs le moyen de se gagner un abri, de réaliser des économies.

Je vous recommande, dit le gouverneur, d'abolir le Grand Jury.

Selon M. McEnery, c'est là un corps suranné qui n'a plus raison d'être. Il est opposé à cette enquête secrète, qui répugne aux idées d'une communauté éclairée.

Le gouverneur malmène quelque peu les grands jurés en Louisiane; à son sens, leurs rapports ne sont rien moins que littéraires. Qui s'en serait douté?

Mais ce n'est pas seulement leur syntaxe boiteuse que M. McEnery prend à partie, il maintient aussi que la salle des délibérations du Grand Jury est une sorte de forum ouvert à la démagogie; une serre-chaude de libelles; un lieu qui facilite l'exercice des vengeances personnelles sur les individus, la presse, les communautés. Au cours des dernières années la Nouvelle-Orléans a plus souffert par la diffamation de ses Grands Jurys que par toutes les autres attaques du dehors dirigées contre elle.

Les allocations accordées à la milice sont insuffisantes; le gouverneur demande que l'on vote celle qui est réclamée par l'Adjudant-Général de l'Etat. La milice tend à se reformer dans tout l'Etat, mais il faut qu'une aide convenable lui soit donnée. En ce moment elle est infiniment trop faible.

Le gouverneur désapprouve la législation actuelle relative au droit de pardon. Il est d'avis que le Bureau des Pardons doit être aboli et que toute la responsabilité de cette prérogative doit être laissée à l'Exécutif.

Mais si ce Bureau doit être conservé, le gouverneur est d'avis que certaines restrictions doivent être mises à l'exercice même du droit de pardon, et qu'il importe que les séances de ce Bureau soient publiques.

Il serait juste d'adopter un système en vertu duquel la durée de la pénalité pourrait être diminuée, en raison de la bonne conduite du condamné. Tel est le cas dans divers Etats, et on en a ressenti d'excellents effets.

Très encourageant le rapport de l'honorable Wm. H. Harris, Commissaire de l'Immigration. En deux années on a installé dans l'Etat, d'une façon permanente, plus de 1000 familles; notre population s'est ainsi accrue de plus de 5000 âmes. Ces immigrants, venus des Etats de l'Ouest, se sont fixés dans le Sud-ouest et l'Ouest de la Louisiane, et le long du chemin de fer Jackson, à Tangipahoa. Ils ont bâti des bourgs, des villages; établi, amélioré des fermes.

En terminant son message biennal, le gouverneur engage la Législature à déterminer le budget d'après les revenus, et à ne jamais dépasser ceux-ci. Bien des demandes seront sans doute adressées aux Chambres, mais l'Etat n'est pas une institution d'aumônes, créée dans le seul but de la charité, de fondation d'établissements répandus sur tous les points et destinés à soulager les pauvres et ceux qui souffrent.

Mais aussi tout gouvernement a pour devoir de pourvoir à l'existence de ceux qui sont devenus invalides en combattant pour l'Etat, et en conséquence M. McEnery recommande à la Législature le *Soldiers' Home*, un asile ouvert aux vieillards et aux invalides Confédérés, et situé à la Nouvelle-Orléans.

La Statue de la Liberte.

La pose de la dernière pierre du piédestal qui doit recevoir la colossale statue de la "Liberté éclairant le Monde," a eu lieu à Bedloe's Island le 22 avril. Il y a, dit un journal de New York, trois ans, presque jour pour jour, qu'ont commencé les travaux du piédestal de la statue. Le premier coup de sonde pour l'établissement des fondations a été donné le 18 avril 1883. La première pierre a été posée en grande cérémonie, par une pluie battante, soit dit en passant, le 5 août 1884. Depuis il y a eu plusieurs interruptions, dont la plus longue a été entre les mois de novembre 1884 et mai 1885. Cet hiver encore les travaux ont été arrêtés, en partie il est vrai, par les intempéries de la saison. Enfin, ils sont achevés maintenant, et il ne reste plus qu'à ériger la statue.

La première chose à faire sera de monter l'armature intérieure sur laquelle s'appuieront les plaques de bronze composant la statue. Les pièces de cette armature sont dès à présent réunies à Bedloe's Island, prêtes à être montées, ce qui va commencer immédiatement. Ce double travail d'ajustage coûtera de quinze à vingt mille dollars, que le comité pense se procurer sans trop de difficulté. Il compte notamment sur des réunions publiques, des expositions, des concerts, des représentations dramatiques, etc.

Il ne reste plus rien aujourd'hui des incertitudes qui ont causé un instant quelque anxiété sur le résultat final de la démonstration sympathique du peuple français envers la République américaine, et on peut annoncer que l'inauguration de la grande œuvre de Bartholdi est fixée définitivement au 3 septembre, anniversaire du traité de paix de 1783.

Piton, soldat d'infanterie de marine revenu du Tonquin avec une jambe de bois, est allé faire une visite à son compatriote Guibollard.

—Vaillant geurrier, lui dit le doux gâteux, grâce à vous la France a un pied dans l'Extrême-Orient...

—Je crois bien, répond Piton... c'est moi qui l'y ai laissé...

Les Juris de Police.

Meschacé bé.

Il faut, pour comprendre le but de la loi qui autorise le gouverneur à designer les jurés de police, remonter à la convention de 1879. Chacun sait, qui est au courant des événements politiques dans notre Etat, que la constitution de 1879 est muette à l'égard des juris de police; ce n'est même un secret pour personne que la majorité de la convention qui a élaboré la nouvelle constitution était antipathique à l'élection populaire des jurés de police, par la raison toute simple que dans un grand nombre de paroisses la situation politique était contrôlée par des hommes sans principes qui n'avaient aucun souci de l'intérêt public et ne cherchaient qu'à profiter de la majorité de votants de couleur, ignorants et soumis à leur caprice, pour s'enrichir des deniers du peuple.

Avons-nous besoin d'aller chercher ailleurs une preuve de ce que nous avançons? St. Jean Baptiste n'a-t-elle pas été la dernière paroisse à souffrir de la condition qu'imposait un suffrage ignorant? La condition de nos finances paroissiales à l'époque où les élus du peuple ont été forcés de céder aux fonctionnaires désignés par le gouverneur ne supporterait pas de comparaison avec la condition qui a existé depuis.

C'est par une loi spéciale de 1880, votée à nouveau en 1884, que le gouverneur a été investi de composer les juris de police dans les paroisses de l'Etat et il ne s'est servi de ce privilége que dans l'intérêt des paroisses, qui ont depuis été mieux gouvernées qu'elles ne l'étaient auparavant. Les jurés ont été choisis pour les qualités qu'ils possédaient, parmi les classes intéressées à une administration paroissiale sage et économe et le résultat a été, presque partout, une réduction des impôts, l'extinction des vieilles dettes et le relèvement du crédit des communautés. Le retour à l'élection populaire serait d'autant plus regrettable que beaucoup de paroisses retomberaient sous des administrations locales très inférieures à celles qu'elles possèdent aujourd'hui. Heureusement, l'idée rencontre beaucoup d'adversaires, et il aura devant la législature beaucoup d'opposition.

Miraculous Escape.

W. W. Reed, druggist, of Winchester, Ind., writes: "One of my customers, Mrs. Louisa Pike, Bartonia, Randolph Co., Ind., was a long sufferer with Consumption, and was given up to die by her physicians. She heard of Dr. King's New Discovery for Consumption, and began buying it of me. In six months' time she walked to this city, a distance of six miles, and is now so much improved she has quit using it. Free Trial Bottles at M. P. Young & Co.'s Drug Store. 6

Shiloh's Cure will immediately relieve croup, whooping cough and bronchitis. Sold by M. P. Young & Co.

FOR RENT.—A centrally located business stand on Main street. Possession given immediately. Apply at this office.

Why suffer from corns when Corona Corn Cure will effect a permanent cure? Sold by R. M. Littell.

A Nasal Injector free with each bottle of Shiloh's Catarrh Remedy. Price 50 cents Sold by M. P. Young & Co.

Bucklen's Arnica Salve.

The Best Salve in the world for Cuts, Bruises, Sores, Ulcers, Salt Rheum, Fever Sores, Tetter, Chapped Hands, Chilblains Corns, and all Skin Eruptions, and positively cures Piles, or no pay required. It is guaranteed to give perfect satisfaction, or money refunded. Price 25 cents per box. For sale by M. P. Young & Co.

Are you made miserable by indigestion, consumption, dizziness, loss of appetite, yellow skin? Shiloh's Vitalizer is a positive cure. Sold by M. P. Young & Co.

ACME STORE,

Corner of Landry & Liberty Streets, Opelousas.

HAVING removed into our new store, and thereby reduced expenses, we are enabled to give our patrons the benefit of a

Reduction in Price of Goods,

and are offering our stock of Groceries—which is fresh and of the best quality—at *Rock Bottom Prices*, which defies competition. My goods are bought for cash and will be sold for *cash only*. No accounts opened, no books kept, *all goods must be paid for on delivery.*

Look at some of our prices:

Best Zinfandel Claret	90 c. gal
" Rio Coffee	10 c. lb
" Sugar	7 c. lb
" Sugar cured Hams	9 c. lb
" D. S. Shoulders	4½c. lb
Pike's Magnolia Whiskey	1.40 gal
Teas	65 c. lb
Kelley's choice fine cut tobacco	50 c. lb
Best Rice	5 c. lb
Tomatos (Samuel Norris)	10 c. can

Also—Buckwheat, N. Y. Cream Cheese, Barataria Shrimp, French Sardines, Dried Peaches, Apples and Prunes, Etc., Etc.

☞ Goods delivered at any part of town. Our stock renewed monthly.

A. JUGE.

N. B.—Gunsmith and Locksmith work done cheap. [May 1, 1886.-2m

NEW GROCERY

Main Street, opposite J. Perrodin's,

Opelousas.

HAVING just opened a new store with a fresh stock of goods, I take pleasure in informing the citizens of Opelousas and vicinity that I can offer them such favorable inducements as to make it to their interest to deal with me. My stock is fresh and select, comprises **Staple & Fancy Groceries,** choice Liquors, Fruits, can goods, etc., etc., and wil be sold at such **Low Prices** as to insure rapid sales and quick renewals. Call and examine my stock and ascertain prices and judge for yourselves.

J. KOSSUTH SANDOZ.

Opelousas, April 10, 1886. 6m

FOR SALE.

A TRACT OF LAND situated in the parish of St. Landry containing 310 acres and being S ½ of N W ¼ and S W ¼ of N E ¼ and N E ¼ of S E ¼, T 3, S R 5 E; and also N E ¼ of S W ¼ and N W ¼ of S E ¼ T 3 S R 5 E; also all the lands north of Bayou Rouge in the N E ¼ of S E ¼ of Section 27 T 3 S R 5 E, Southwestern land Dist. of La.; being the property purchased by L. Grand & Co., at Sheriff sale made September 2d, 1871. For terms and conditions, apply to A. PERRODIN, Opelousas.

May 1.—1m]

NOTICE.

TAKEN UP by the undersigned, near Prud'homme City, about April 12, a dun HORSE, black mane and tail, pacer, ball face, right fore foot white, and branded on hip about thus: YS and on shoulder about thus: ZZ Fac-simile of brands can be seen at COURIER office. The owner is requested to prove property, pay charges and take him away.

April 24, 86-5t T. C. CHACHERE.

NOTICE

IS hereby given in accordance with article 48 of the Constitution, that a bill will be introduced at the ensuing session of the General Assembly for the relief of F. F. Perrodin, former District Attorney of 13th Judicial District of La., for his salary as District Attorney for services rendered before the Supreme Court at Opelousas, for the years 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884.

May, 1, '86, 5t

JURY LIST.

STATE OF LOUISIANA,
PARISH OF ST. LANDRY.

BE IT KNOWN that we, the undersigned members of the Jury Commissioners, did, on the 8th day of March, A. D., 1886, meet at the Clerk's office, in the town of Opelousas, parish of St. Landry, for the purpose of drawing a special venire of 15 (fifteen) jurors, as provided by Act No. 35 of 1880, to attend for the week beginning Monday, May 24th, 1886, for the trial of criminal cases, as provided by said Act. One of said members drew from the general venire box, wherein a list of names had been inserted, one at a time, the names of the following fifteen persons to compose the special venire for the week beginning Monday, May 24th, 1886, for the trial of criminal cases, as provided by aforesaid Act No. 35 of 1880, a list of whom was there and then kept by the Clerk of said Court, 13th Judicial District of La., in and for St. Landry parish, James O. Chacheré; and we, the Clerk and Commissioners, did then and there place the names drawn as aforesaid, for the said week beginning as aforesaid on the 24th day of May, 1886, in an envelope, and sealed and endorsed the same; which said envelope, containing said names, was then and there placed in a jury box provided for the purpose, which was locked and sealed by us, and placed in the custody of the Clerk of the Court, for use at said term as special venire.

1	Jean Bte. Lemelle	Opelousas
2	Adolphe Andrus	Mamouth
3	J. B. Child	Plaquemine Point
4	Arthur Richard	Grand Coteau
5	Hypolite David	Têche
6	Garland Peck	Bellevue
7	Chas. F. Garland	Opelousas
8	John Boudreau	Plaquemine
9	C. F. Sloan	Big Cane
10	T. L. Posey	Opelousas
11	Benoit Wyble	Prairie Laurent
12	Marsden A. Harmon	Church Point
13	Alex. Fontenot	Mamouth
14	B. R. Splane	Washington
15	Honoré Fusilier	Bayou Cane

In testimony whereof we have hereunto signed, this 8th day of March, 1886.

{SEAL} W. G. BELL, J. J. THOMPSON, ROB. CHACHERE, D. DURIO. } Com.

JAMES O. CHACHERE, Clerk.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of St. Landry.

I hereby certify that the foregoing list of Jurors drawn for Monday, the 24th day of May, 1886, was duly recorded in Jury Book No. 1, at page 87 and 88, of Record in my office.

B. MARTEL, Deputy Clerk.

A true copy:

B. MARTEL, D'y Cl'k.

NEW

LUMBER YARD

MILMO & STOKOE,

Jeannerette, La. Opelousas, La.

We are Here to Compete,

And invite you to call and examine stock and prices before purchasing elsewhere.

SHINGLES,

Kiln Dried by a Patent Process, the best in the market, at reasonable rates.

LUMBER.

Full assortments in all lengths and sizes.

Dressed Flooring, Ceiling and Weatherboards.

SPECIAL ORDERS SOLICITED,

☞ And Bills sawed at Mill if desired. ☜

Lumber delivered at points on Railroad.

OFFICE AND YARD:

Opposite Rail Road Depot.

Will be pleased to have you call on us.

SATISFACTION GUARANTEED,

And prompt attention given.

P. S. CUMMINGS, Manager.

Aug. 29 †

Combined With Great Refractive Power.

They are as transparent and colorless as light itself, and for softness of the endurance to the eye can not be excelled, enabling the wearer to read for hours without fatigue. In fact, they are perfect

Sight Preservers.

These Spectacles and Eye-Glasses can be bought in Opelousas and Rayne only from

M. P. Young & Co.,

Druggists, who have an immense assortment and are enabled to fit them to all conditions of the eye. These glasses are not supplied to peddlers *at any price*. All my glasses are stamped HAWKES on frame. ☞ Every pair warranted. [nov 7-6m

GEORGE RICHARD,
BAKER,

HAS opened a Shop on Bellevue St., between Main and Court, next to C. Pefferkorn's, and respectfully solicits a share of public patronage. Fresh bread and cakes in variety always on hand.

Give me a trial. I think I can please you.

Feb. 20, 1886.

FOR SALE OR RENT.

THE stand lately occupied by Mrs. Laas as store and residence, situated on Main street, Opelousas. Apply to W. R. COCHRAN.

April 17, 1886.

For Sale or Rent.

ONE of the most desirable residences in Opelousas; ample grounds—yard, lot, orchard, garden and small field—comprising, together, about 14 acres of land, all under fence. Improvements consist of two-story dwelling, brick basement, containing nine rooms; outbuildings, kitchen, servants' rooms etc., in good order. This property will be sold very low for cash, or on favorable terms. For further particulars apply at this office.

ORPHAN BOY,

BY SHELBY, dam Ferry, will stand this season on my plantation near Moundville. Terms, ten dollars in advance. Shelby was by Mountain Boy, dam a Messenger mare. Ferry was by Bazil, dam Osey Willis.

W. A. ROBERTSON.

Pleasant Hill plantation, April 9, 1886.

BRICKLAYING & BUILDING.

ESTIMATES made for all classes of brick work and plastering. Brick laid in walls, chimneys and stacks. Brick making and setting in kiln and burning a specialty. Satisfaction guaranteed. Correspondence solicited. Give us a trial. Address:

WRIGHT, Brick Layer,
Haasville P. O., Avoyelles Par., La.

FOR SALE.

A good second hand PIANO, thoroughly repaired lately. Price $800. Apply at this office. 5.[25tf

CAPITAL PRIZE, $150,000.

La. S. L.

"We do hereby certify that we supervise the arrangements for all the Monthly and Quarterly Drawings of The Louisiana State Lottery Company, and in person manage and control the Drawings themselves, and that the same are conducted with honesty, fairness, and in good faith toward all parties, and we authorize the Company to use this certificate, with fac-similes of our signatures attached, in its advertisements."

G. T. BEAUREGARD,
J. A. EARLY,
Commissioners.

We the undersigned Banks and Bankers will pay all Prizes drawn in the Louisiana State Lotteries which may be presented at our counters.

J. H. OGLESBY, Pres. La. Nat. Bank.
J. W. KILBRETH, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres N. O. Nat. Bank.

UNPRECEDENTED ATTRACTION!

OVER HALF A MILLION DISTRIBUTED.

Louisiana State Lottery Company,

Incorporated in 1868 for 25 years by the Legislature for Educational and Charitable purposes—with a capital of

$1,000,000,

To which a reserve fund of over $550,000 has since been added.

By an overwhelming popular vote its franchise was made a part of the present State Constitution adopted December 2d, A. D., 1879

—ITS—

GRAND SINGLE NUMBER DRAWINGS

Will take place monthly.

It Never Scales or Postpones!

LOOK

AT THE FOLLOWING DISTRIBUTION

Extraordinary Quarterly Drawing,

At the Academy of Music, New Orleans,

TUESDAY,

JUNE 15th, 1886,

100,000 Tickets at Ten Dollars Each.

Halves, $5. Fifths, $2. Tenths, $1.

LIST OF PRIZES.

1	Capital prize of	$150,000	$150,000
1	Grand " "	50,000	50,000
1	" " "	20,000	20,000
2	Large prizes "	10,000	20,000
4	" " "	5,000	20,000
20	Prizes of	1,000	20,000
50	" "	500	25,000
100	" "	300	30,000
200	" "	200	40,000
600	" "	100	60,000
1,000	" "	50	50,000

APPROXIMATION PRIZES.

100	Approximation Prizes,	$200	20,000
100	" "	100	10,000
100	" "	75	7,500
2,279	Prizes, amounting to		$522,500

Application for rates to clubs should be made only to the office of the Company in New Orleans.

For further information write clearly, giving full address. POSTAL NOTES, Express Money Orders, or New York Exchange in ordinary letter. Currency by Express (at our expense) addressed,

M. A. DAUPHIN,
New Orleans, La.

Make P. O. Money Orders payable and address Registered Letters to

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

NEW ORLEANS.

1832. ESTABLISHED 1832.

—ROYAL—

FURNITURE HOUSE

33 & 35 Royal St.

Choice, Medium & Cheap

Lines of Goods.

☞ POLITE ATTENTION. ☜

KNOCKED DOWN GOODS

For Country Merchants.

JAMES McCRACKEN,
33 & 35 Royal Street,
New Orleans.

THE "ACME"

OYSTER BAY SALOON

—AND—

RESTAURANT,

9 and 11 Royal Street,
NEW ORLEANS, LA.

THE FINEST OYSTERS, Choicest Liquors, and all the delicacies the market affords. Hot Lunch from 10:30 a. m. to 1 p. m. The proprietor, Henry Laughetee, formerly of the Gem Saloon, will be highly pleased tosee his old friends. [nov. 7-6m

JOHN H. CLARKE,
PHOTOGRAPHER,
151 Canal St., next door to Holmes
New Orleans.

Old Photographs and Daguerreotypes copied any size and colored in all styles.

Having established in New Orleans, nearly thirty years ago, the first Photograph Gallery in the South, he always remained in the same house. Persons sending pictures to copy can rely on having them done in the finest and most artistic manner. [mar 6†

MISCELLANEOUS.

ADVERTISERS can learn the exact cost of any proposed line of advertising in American papers by addressing Geo. P. Rowell & Co., Newspaper Advertising Bureau, 10 Spruce St., New York. Send 10cts. for 100-Page Pamphlet.

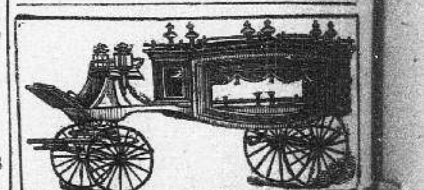

JEAN MEDICIS, Undertaker.

METALLIC and Rosewood Coffins of different sizes, styles and prices. Tombs built on short notice. A neat hearse for use of patrons. Ready-made coffins cheaper than can be made to order. 100,000 **Bricks** for sale.

Opelousas, April 21. 3m

For Sale.

A FINE RESIDENCE, with all necessary outbuildings and improvements, and sufficient land for a small farm, adjoining the corporate limits of Opelousas, will be sold cheap. Apply at this office. d3tf.

TANSY PILLS

Are perfectly Safe and always Effectual. Used to-day regularly by 10,000 American Women. Guaranteed superior to all others, or Cash refunded. Don't waste money on worthless nostrums. Try this Remedy first. Sold by all Druggists, or mailed to any address. Send 4 cents for particulars. WILCOX SPECIFIC CO., Phila., Pa.

The Old Doctor

NERVOUS DEBILITY MALE or FEMALE WEAKNESS AND DECAY.

A Life Experience. Remarkable and quick cures. Trial Packages. Send stamp for sealed particulars. Address Dr. WARD & CO. Louisiana, Mo.

MEN ONLY

A QUICK, PERMANENT, CERTAIN CURE FOR Lost or Failing Manhood, Nervousness, Weakness, Lack of Strength, Vigor or Development, Caused by indiscretions, excesses, etc. Benefits in a day; Cures usually within a month. No Deception nor Quackery. Positive Proofs, full description and letter of advice in plain sealed envelope, free. ERIE MEDICAL CO., P.O. Drawer 178, Buffalo, N.Y.

DR. ROBERT M. LITTELL
Physician and Surgeon.
Office at the Drug Store, sign of the Big Mortar Main street, Opelousas.

Land at a Bargain.

THE east half of section 1 township 3 south of range 3 east, containing 320 and 20/100 acres, situated on Bayou Bœuf, St. Landry, 2½ miles from the T. & P. Railroad.

Lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 and 6, and south half of the north-west quarter, and the north-west quarter of the north-west quarter of section 3, Township 3 Range 3 east, situated in the parish of Avoyelles, near McCoy's ferry.

Will be sold cheap for cash, or one-third cash and balance in one and two years.

A. J. PERRAULT, Agent.

Opelousas, July 25.

WANTED TO EXCHANGE.

A FINE Family Sewing Machine, new, for a good creole pony, must be good saddle and harness animal; or will sell machine very low for cash. Apply at this office.

COURIER JOB OFFICE.—Every description of Job Printing from a small Card to the largest Poster, at N. O. prices. Main st.

HADDEN, LOUIS.—Physician and Surgeon. Office at residence, southern extremity of Union street.

LITTELL, R. M.—Druggist, Apothecary and Pharmaceutist. Main street, near Bellevue. Prescriptions accurately filled.

LESASSIER, F.—Staple and fancy groceries, liquors, cigars, confectionery, hardware, &c., cheap for cash; Court street.

LATREYTE, ETIENNE—Dry goods, hardware, crockeryware, staple and fancy groceries. Main street, opposite Littell's.

LEWIS & BRO.—Attorneys and Counselors at Law. Office on Landry st., between Court and Market streets.

OGDEN, JOHN N.—Attorney and Counselor at Law. Office on Landry street, same lately occupied by H. L. Garland, Esq.

ROOS, DAVID—Dry Goods, Clothing, Hats, Boots, Shoes, Groceries, Hardware, &c. Corner Main and Bellevue streets.

SKINNER, L.—Gunsmith. Arms and machinery of all kinds repaired and tools sharpened. Landry street, near the bridge.

THE OPELOUSAS COURIER.—Established 1852. Published weekly, English and French terms, $2.50 in advance. Main st.